



# Hydrocarbures - Québec renie ses engagements à la COP21

Par [Stéphane Brousseau](#)

Mondialisation.ca, 29 avril 2016

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Environnement](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#), [Énergie](#)

Cette semaine, le gouvernement Couillard a publié ses directives à TransCanada [1] pour l'étude d'impact d'Énergie Est en vue de la reprise du BAPE en octobre [2]. En excluant l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet, le gouvernement renie ses engagements à la COP21 [3].

Le 19 avril, les avocats du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) demandaient à l'Office national de l'énergie de tenir compte de toutes les émissions de GES du cycle dans la méthodologie d'évaluation fédérale. Au point 2, le CQDE affirme:

«Seule une évaluation des GES sur l'entièreté du cycle de vie du projet, incluant toutes les émissions en amont et en aval, directes, indirectes et cumulatives, permet d'évaluer adéquatement les risques climatiques associés au projet. [...] Il n'y a aucune raison valable d'exclure [...] des émissions [...] du projet, même si elles ont lieu à l'extérieur du Canada. Des évaluations de ce type sont déjà menées [...] aux États-Unis et elles sont aussi de plus en plus exigées par les tribunaux qui jugent incomplets les bilans d'impact qui les excluent. [4]»

Chaque étape, de la production à la combustion en passant par le traitement, le transport et le raffinage, émet une quantité non négligeable de GES. La combustion produit à elle seule 85% des émissions. Les GES ne sont assujettis à aucune législation provinciale, fédérale ou internationale, mais sont émis et se dispersent dans l'atmosphère selon les lois de la physique et de la dynamique du climat.

Un document d'analyse déposé au BAPE le 19 avril estime les émissions mondiales de l'industrie des sables bitumineux à plus de 1 milliard de tonnes de GES par année dès 2020 [5], ce qui correspond à la responsabilité climatique du Canada. Les calculs sont basés sur les données d'Environnement Canada, de l'industrie pétrolière canadienne, des transporteurs nord-américains et d'autres recherches universitaires.

Le document estime également la coresponsabilité climatique du Québec en calculant les émissions mondiales dont le Québec serait imputable par la permissivité politique des infrastructures sur son territoire.

Le volume de brut impliqué pour alimenter les infrastructures de transport au Québec est de 537,5 millions de barils par année dont 401,5 millions seraient transportés par Énergie Est, 91,3 millions par la ligne 9B d'Enbridge et 44,8 millions par train vers le terminal pétrolier de

Belledune au Nouveau-Brunswick.

Les émissions mondiales de GES associées à la coresponsabilité climatique du Québec pour la production, le transport, le raffinage et la combustion totalisent ainsi 325 millions de tonnes par année, soit une augmentation de 300% par rapport aux émissions de la province. Le Québec devra assumer ces émissions auprès de l'ONU.

Avec des réserves de 170 milliards de barils exploités au rythme de 1,7 milliard de barils par année dès 2020, les émissions de GES pourraient durer 100 ans! Pour le Québec, cela représente 32,5 milliards de tonnes de GES et pour le Canada, plus de 100 milliards de tonnes de GES.

L'évacuation de l'estimation des GES de l'étude d'impact de TransCanada est une faute politique grave et malhonnête et constitue un reniement irresponsable des engagements de l'État à la COP21.

Stéphane Brousseau - *Directeur de recherche*

Stéphane Brousseau : B.Sc. Géologie. Chercheur en Anthropocène. IRASD - Institut de recherche en architecture de société durable

<https://irasd.wordpress.com/>

[IRASD.SSARI@gmail.com](mailto:IRASD.SSARI@gmail.com)

<http://enjeuxenergies.wordpress.com/>

[1] <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/evaluations/transcanada/Directive.pdf>

[2] <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/469210/energie-est-les-audiences-du-bape-doivent-debuter-en-octobre>

[3] <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/469247/energie-est-quebec-evacue-l-evaluation-des-ges>

[4] <https://cqde.org/commentaires-calcul-ges-amont-projet-pipeline/>

[5] Stéphane BROUSSEAU, Les émissions de GES des sables bitumineux. - Contribution du Canada et du Québec au réchauffement climatique. 2016, Institut de recherche en architecture de société durable (IRASD), division Enjeux énergies et environnement, [En ligne], [<http://wp.me/P4eYN3-zTt>]

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Stéphane Brousseau](#), Mondialisation.ca, 2016

Articles Par : [Stéphane Brousseau](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)